



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# COMITÉ DES SALAIRES 2019

## DITES OUI !

**31 août 2019** : c'est le dernier jour pour autoriser la direction à communiquer des informations sur votre situation salariale individuelle aux représentants du personnel, dans le cadre des Comités des salaires annuels (position dans la grille, rémunération, ancienneté).

Ces informations permettront à vos représentants (élus CSE / CE / CCEOS, ou représentants de proximité) d'exposer leurs observations quant à la situation individuelle de chacun. Elles permettent aussi de comparer les évolutions de carrière et de demander des rééquilibrages.

**Les Comités locaux des salaires examineront la situation de ceux qui n'ont pas bénéficié de mesure individuelle depuis 3 ans révolus, et de ceux qui estiment être en disparité salariale.**

Il est donc important, si vous voulez que votre dossier soit défendu, d'autoriser la communication de vos informations individuelles ! En effet, sans votre autorisation expresse, votre cas ne pourra pas être évoqué lors de ces comités.

**Nouveauté cette année** : l'autorisation de transmission des données individuelles se fait via **MonKiosque** (onglet « Mes données personnelles »). Votre consentement vaudra pour les années à venir, sauf rétractation écrite de votre part.

### Le calendrier :

- 31 août 2019 : fin du recueil de l'autorisation de communication des données individuelles dans MonKiosque.
- Septembre / octobre : comités locaux des salaires
- Dernier trimestre 2019 : passage en paie des mesures.

*A noter : les mesures seront rétroactives au 1<sup>er</sup> janvier 2019.*

**L'enveloppe** : la direction annonce une enveloppe financière permettant théoriquement d'attribuer une mesure à **33% des salariés**. Elle souhaite aussi accorder une attention particulière aux « bas salaires », à l'égalité femmes / hommes et à l'équité de traitement des salariés handicapés.

La direction annonce également vouloir mettre en place des primes ponctuelles, pour récompenser ceux qui, selon elle, auront contribué plus particulièrement aux projets et à la transformation de FTV.

L'ensemble des organisations syndicales représentatives a refusé ce système de primes, préférant négocier une augmentation générale, pour tous les salariés. La négociation n'ayant pas abouti, la direction a donc décidé de la mise en œuvre unilatérale de ces primes.

**La CFDT vous représentera lors des Comités locaux des salaires, et veillera à ce que la direction respecte ses engagements :**

**Parité, non discrimination, progression salariale tout au long d'une carrière dans l'entreprise.**

SUIVEZ-NOUS SUR

 @cfdt\_ftv

 /cfdt.ftv

[CFDT-FTV.FR](http://CFDT-FTV.FR)

**Nos délégués syndicaux centraux**

**Vous souhaitez nous poser des questions ?**

**Contactez-nous au 01.56.22.88.21**

Paris, le 10 juillet 2019